

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps
tenue le 8 septembre 2026 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Sébastien Sylvain
et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

Mme Magaly Leclerc	M. Martin Guay
M. Normand Duclos	M. Mathieu N-Lamontagne
Mme Véronique Pagé	M. Éric Lachance

Ainsi que : M Marc Lachance, Directeur général et
greffier-trésorier
deux (2) citoyens

Il a été ordonné et statué ce qui suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 13079)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Demande en zone de PIIA – Construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 6 721 994, parc industriel
5. Demande en zone PIIA – Construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 6 650 625, parc industriel
6. Journalier aux travaux publics – Embauche à temps plein de M. Guillaume Duclos
7. Avis de motion – Modification du règlement # 595-2026 des conditions de travail des employés
8. Adoption du projet de règlement # 598-2026 – Modification du règlement # 595-2026 pour l'horaire de travail des employés de bureau
9. Modification du contrat de travail de l'inspecteur en urbanisme et environnement M. David Garceau
10. Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2026-2027
11. Contrat de déneigement de la borne fontaine des chenaux 2026-2027
12. PAVL-PPA-CE – Attestation fin des travaux et reddition de compte
13. Programme PMVI de Hydro Québec – Projet de rénovation de la grande salle du Centre des loisirs
14. Mandat pour l'achat de deux (2) génératrices pour le réseau d'eau potable
15. PMVI – Mandat pour changer des portes de la salle du Centre des loisirs
16. PMVI – Mandat pour l'installation d'un système audio vidéo dans la grande salle du Centre des loisirs
17. PMVI – Mandat pour changer le recouvrement de plancher de la grande salle du Centre des loisirs
18. Correspondance et divers
19. Paiement des comptes
20. Varia (retour sur certaines demandes du public)
21. Levée de l'assemblée

En ajoutant le point suivant :

- Motion de félicitation et remerciement à M. Réjean Ménard –
Carrière de pompier volontaire

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 13080)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 17 août, soient et sont acceptées, telle que rédigées par le Directeur général et greffier-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Les élus n'ont pas de suivi à faire sur aucun comité pour ce mois-ci.

4. DEMANDE EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
Construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 6 721 994, parc industriel (Rés. # 13081)

Considérant que la demande de permis vise la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 6 721 994, dans le parc industriel ;

Considérant que la construction projetée sera située sur un terrain dans la zone industrielle I-4 ;

Considérant que la construction d'un bâtiment principal, sur tout terrain situé en zone industrielle, est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 9.2-1 ;

Considérant que l'aménagement d'un terrain, sur tout terrain situé en zone industrielle, est assujetti au règlement # 500-2017, via l'article 9.2-5 ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable et respectera la majorité des objectifs et critères relatifs à l'implantation et à l'architecture des nouveaux bâtiments mentionnés au règlement # 500-2017, via l'article 9.5 ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable et respectera la majorité des objectifs et critères relatifs à l'aménagement des terrains mentionnés au règlement # 500-2017, via l'article 9.4 ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le CCU a fait de ce dossier lors de leur rencontre du 18 août dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de construction en zone PIIA faite par le propriétaire du lot 6 721 994.

5. DEMANDE EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
Construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 6 650 625, parc industriel (Rés. # 13082)

Considérant que la demande de permis vise la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 6 650 625 ;

Considérant que la construction projetée sera située sur un terrain dans la zone industrielle I-4 ;

Considérant que la construction d'un bâtiment principal sur tout terrain situé en zone industrielle est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 9.2-1 ;

Considérant que l'aménagement d'un terrain, sur tout terrain situé en zone industrielle, est assujetti au règlement # 500-2017, via l'article 9.2-5 ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable et respectera la majorité des objectifs et critères relatifs à l'implantation et à l'architecture des nouveaux bâtiments mentionnés au règlement # 500-2017, via l'article 9.5 ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable et respectera la majorité des objectifs et critères relatifs à l'aménagement des terrains mentionnés au règlement # 500-2017, via l'article 9.4 ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le CCU a fait de ce dossier lors de sa rencontre du 18 août dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de construction en zone PIIA faite par le propriétaire du lot 6 650 625.

6. JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
Embauche à temps plein de M. Guillaume Duclos (Rés. # 13083)

Considérant la résolution # 13035 adoptée le 2 juin dernier, qui prolongeait la période probatoire de monsieur Guillaume Duclos, journalier aux travaux publics, afin que celui-ci complète certaines conditions d'embauche à temps plein ;

Considérant que monsieur Duclos a complété avec succès les conditions d'embauche à temps plein exigées par la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps embauche, et ce, à temps plein, monsieur Guillaume Duclos comme journalier aux travaux publics, et ce, à compter du 7 septembre 2026.

7. AVIS DE MOTION
Pourvoyant à modifier les conditions de travail des employés (Avis # 13084)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement visant à modifier certaines conditions de travail de certains employés municipaux.

M. Éric Lachance

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 598-2026
Pourvoyant à modifier le règlement # 595-2026 sur l'horaire de travail des employés (Rés. # 13085)

Considérant qu'il y a eu une étroite collaboration entre les employés municipaux et l'administration ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps veut fixer, par règlement, les conditions de travail de ses employés ;

Considérant les différentes discussions qui ont eu lieu avec les employés au cours des dernières semaines ;

Considérant l'été qui vient de passer, la Municipalité avec la collaboration des employés de bureau a mis en place un horaire d'été afin de répondre à certaines demandes ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune problématique soulevée pendant cette période d'essai ;

Considérant la demande des employés de bureau afin de conserver cet horaire durant toute l'année ;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été fait lors de cette même séance du Conseil ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 598-2026 visant à modifier le règlement # 595 2026 sur l'horaire de travail des employés de bureau de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente, comme si au long reproduit.

9. MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Inspecteur en urbanisme et environnement M. David Garceau (Rés. # 13086)

Considérant la demande que monsieur David Garceau a fait au Conseil municipal afin de modifier son contrat de travail pour moduler son horaire de travail ;

Considérant l'analyse que le Conseil municipal a fait et les discussions qui ont eu lieu avec monsieur Garceau ;

Par conséquent, il est proposé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
appuyé par M. Martin Guay, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de modifier l'horaire de travail de monsieur David Garceau, inspecteur en urbanisme et environnement, afin de moduler son horaire de travail en fonction de certains cours que celui-ci suivra.

Le Maire, monsieur Sébastien Sylvain, ainsi que le Directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Lachance, sont autorisés à signer la modification au contrat de travail de monsieur Garceau.

10. ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON D'HIVER 2026-2027
(Rés. # 13087)

Considérant qu'à chaque année, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison hivernale ;

Considérant que, depuis quelques années, la Municipalité procède à un mélange d'abrasif composé de sel à déglacage et de sable selon un pourcentage et que les résultats sont très intéressants ;

Considérant que le Directeur général et greffier-trésorier a effectué des démarches pour faire l'achat d'abrasif composé de sel à déglacage pour la nouvelle saison qui approche ;

Considérant les analyses faites par le Conseil municipal, en consensus avec les employés de la voirie ;

Considérant la demande fait par le Directeur général et greffier-trésorier pour obtenir le type et la quantité requis auprès d'un certain fournisseur ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Sel Warwick Inc. pour l'achat d'abrasif composé de sel à déglacage pour la saison hivernale 2026-2027, au prix de 119 \$ la tonne métrique, livrée. L'achat total pour la saison est estimé à 200 tonnes.

Étant donné que pour avoir un bon pouvoir de fonte, il est préférable d'avoir au minimum un mélange à 5 % d'abrasif dans le sable et que les besoins estimés de sable pour cette année sont de 800 tonnes métriques, la Municipalité estime qu'avec 70 tonnes d'abrasif mélangé, soit près de 8 %, ce serait suffisant pour avoir un excellent pouvoir de fonte avec le sable.

Cette quantité d'abrasif devra être livrée au site de la compagnie qui sera retenue ultérieurement pour l'achat de sable et le mélange devra être fait par celle-ci. La balance de sel à déglacage devra être livrée au garage municipal situé au 374 avenue Royale, et ce, sur demande.

11. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE-FONTAINE SÈCHE DU SECTEUR DES CHENAUX SAISON 2026-2027 (Rés. # 13088)

Considérant que le Directeur général et greffier-trésorier a demandé un prix pour le déneigement de la borne-fontaine sèche dans le secteur des Chenaux ;

Considérant que Déneigement Tomy Lachance a soumis un prix satisfaisant ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat pour le déneigement de la borne-fontaine sèche du secteur des Chenaux à l'entreprise Déneigement Tomy Lachance au coût de 270 \$ plus taxes. Monsieur Lachance déneigera donc ladite borne-fontaine, à partir de la première neige de 2026 jusqu'à la fin du printemps 2027.

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
Attestation de fin des travaux et reddition de comptes (Rés. #13089)

Considérant que le Conseil Municipal de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministère les a autorisés ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps approuve les dépenses d'un montant de 27 972,60 \$ plus taxes relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 du programme PAVL - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription (PPA-CE), conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13. PROGRAMME PMVI D'HYDRO-QUÉBEC
Projet de rénovation de la grande salle du Centre des loisirs (Rés. # 13090)

Considérant que la Municipalité a obtenu de la part d'Hydro-Québec en vertu de leur Programme de mise en valeur intégrée, un montant d'aide financière de 82 148 \$;

Considérant les conditions admissibles au programme et la confirmation du responsable du programme que le projet soumis par la Municipalité était accepté ;

Considérant que depuis un certain temps, la Municipalité tente avec différents programmes de subvention, de rénover la grande salle des loisirs du Centre des loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide d'aller de l'avant avec la rénovation de la grande salle du Centre des loisirs. Le financement du projet se fera en grande partie avec le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec et aussi via le programme de la TECQ 2025-2029.

14. MANDAT POUR L'ACHAT DE DEUX (2) GÉNÉRATRICES
Réseau d'eau potable (Rés. # 13091)

Considérant que la Municipalité possède son propre réseau d'eau potable ;

Considérant qu'il est impératif pour la Municipalité de voir à ce que son réseau respecte les normes qui lui sont imposées pour ce type de réseau ;

Considérant que lors d'une panne de courant, il est impératif que le service aux citoyens soit rendu disponible et que la qualité de l'eau distribuée ne soit pas altérée ;

Considérant toutes les démarches que le Directeur général et greffier-trésorier a fait dans ce dossier auprès de différentes compagnies qui vendent ce type de produits ;

Considérant les analyses que le Conseil municipal a fait dans le dossier ;

Considérant que le réseau de distribution d'eau potable dépend de deux (2) installations distinctes et qu'il est important que ces deux (2) installations puissent fonctionner en même temps et sans délai ;

Considérant que cette dépense est admissible à 100 % au programme de la TECQ 2025-2029 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Drumco Énergie pour l'achat et l'installation de deux (2) génératrices, soit une à la source d'eau potable et une autre au réservoir de distribution d'eau potable. Le coût de cet achat est de 120 775,00 \$ plus taxes.

Les employés des travaux publics devront travailler en collaboration avec le représentant de la compagnie Drumco Énergie afin d'ériger une dalle de béton selon les spécifications de celle-ci.

Cette dépense sera assujettie au programme d'aide financière de la TECQ 2025-2029.

15. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)
Mandat pour changer des portes de la salle du Centre des loisirs (Rés. # 13092)

Considérant l'aide financière du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec (PMVI) ;

Considérant les besoins en rénovation de la grande salle du Centre des loisirs ;

Considérant les propositions demandées par le Directeur général et greffier-trésorier dans le but de faire changer la porte double à l'avant ainsi que la porte simple à l'arrière ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de Caron et Guay Portes et Fenêtres pour faire le changement de la porte double avant et la porte simple arrière. Le coût de ce mandat est de 8 623,27 \$ plus taxes.

16. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)
Installation d'un système audio-vidéo dans la grande salle du Centre des loisirs
(Rés. # 13093)

Considérant l'aide financière du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec ;

Considérant les besoins en rénovation de la grande salle du Centre des loisirs ;

Considérant les propositions demandées par le Directeur général et greffier-trésorier dans le but de faire l'achat d'un système audio et vidéo dans la grande salle des loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de Maison Adam pour faire l'achat et l'installation d'un système audio et vidéo dans la grande salle du Centre des loisirs. Le coût de ce mandat est de 18 963,78 \$ plus taxes, mais sera ajusté lors de l'installation.

17. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)
Mandat pour le changement de recouvrement de plancher dans la grande salle du Centre des loisirs (Rés. # 13094)

Considérant l'aide financière du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec ;

Considérant les besoins en rénovation de la grande salle du Centre des loisirs ;

Considérant les propositions demandées par le Directeur général et greffier-trésorier dans le but de changer et de refaire le recouvrement de plancher dans la grande salle du Centre des loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de Couvre-Planchers Orléans Inc. pour effectuer le changement de recouvrement de plancher de la grande salle du Centre des loisirs. Le coût de ce mandat est de 72 413,00 \$ plus taxes, incluant les 2 salles de bain.

18. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Le Directeur général et greffier-trésorier mentionne au Conseil municipal qu’il a reçu :

- La liste des interventions du Service de sécurité incendie (SSI) pour les mois de juillet et août.
- Une confirmation de l’Association Bénévole Côte-de-Beaupré par le chargé de projet du collectif Ma vie sur la Côte pour une aide financière accordée à la Municipalité d’une valeur de 6 000 \$ dans le but de mettre en place des déjeuners communautaires à Saint-Tite-des-Caps.

19. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 13095)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d’août et totalisant la somme de 147 921,68 \$.

<u>Salaires</u>			
Pér. du 26/07 au 01/08	7 089,83 \$	Pér. du 16/08 au 22/08	6 380,52 \$
Pér. du 02/08 au 08/08	12 741,56 \$	Pér. du 23/08 au 29/08	6 466,22 \$
Pér. du 09/08 au 15/08	6 492,00 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, certifie et atteste qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier

MOTION DE REMERCIEMENT ET DE FÉLICITATION À MONSIEUR RÉJEAN MÉNARD

Carrière comme pompier volontaire (Rés. # 13096)

Considérant que monsieur Réjean Ménard a annoncé qu’il prendra sa retraite comme pompier volontaire de la Municipalité ;

Considérant que monsieur Ménard a eu une carrière de plus de 54 ans comme pompier volontaire ;

Considérant que durant toute cette période il a su faire son travail de pompier volontaire avec un sens du devoir exemplaire ;

Considérant qu’il a donné de son temps et de son énergie sans compter tout au long de cette carrière ;

Considérant que les membres du Conseil municipal tiennent à remercier et à féliciter monsieur Réjean Ménard pour cette longue carrière en tant que pompier volontaire, en sachant que c’est parfois exigeant mais combien important ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que tous les membres du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tiennent à féliciter et remercier sincèrement monsieur Réjean Ménard pour sa carrière en tant que pompier volontaire de la Municipalité.

20. VARIA

Retour sur certaines demandes du public de la séance du 17 août

- M. Michel Lachance demande au Conseil municipal quelles sont les priorités des employés des travaux publics comparativement au nettoyage des repousses de gazon en bordure de la chaîne de rue dans le rang Saint-Elzéar.

M. Sébastien Sylvain va valider avec la direction afin de voir et de s'assurer que les priorités sont respectées.

- M. Gaétan Morency demande au Maire si le Conseil municipal a analysé ses demandes mentionnées lors de la dernière séance régulière.

M. Sébastien Sylvain réitère à monsieur Morency qu'il comprend tout ce que celui-ci lui a expliqué, mais que ni lui ou aucun Conseiller ne fera plus de commentaire vu que le dossier est judiciairisé.

- Mme Diane Paradis demande au Maire quelle est la partie de l'avenue de la Montagne qui est visée dans la demande d'aide financière pour refaire ce chemin.

M. Sébastien Sylvain lui mentionne que c'est la partie entre l'intersection qui se situe en face de la halte d'observation jusqu'au Collège des Hauts Sommets.

- Mme Diane Paradis demande au Conseil municipal si les travaux de réparations de certains endroits du stationnement de l'église seront prévus à réparer lors des prochains travaux d'asphaltage qui seront planifiés.

M. Sébastien Sylvain mentionne qu'effectivement ces travaux seront prévus en même temps et que le Conseil est en train d'analyser quels seront les travaux d'asphaltage qui seront réalisés cet automne.

- M. Marc Charbonneau qui est présent dans le public lors de cette séance régulière invite les citoyens présents à lui poser des questions sur le projet qui sera annoncé en grand lors d'une conférence de presse qui aura lieu le mercredi 19 août au collège, et les invite par le fait même à venir assister à cet événement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

- M. Gaston Simard demande où en est rendu le dossier d'embauche du Directeur des opérations.

M. Sébastien Sylvain mentionne que le dossier est toujours en cours de route et que des discussions sont entamer avec un candidat afin de pourvoir ce poste.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. #13097)

Il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l’assemblée soit et est levée. Il est 20 h 43.

Je soussigné, Sébastien Sylvain, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l’article 142 du *Code municipal*.

M. Sébastien Sylvain, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier